



Somme d argent bloquee a la vente

Par **ALINE**, le **15/04/2008** à **13:20**

BONJOUR NOUS AVONS VENDUS UN APPARTEMENT DANS UNE COPROPRIETE .
2 MOIS AVANT LA VENTE IL Y A EU UNE REUNION POUR DES TRAVAUX DANS LES
CAGES D ESCALIERS.
NOUS N AVONS RIEN QUI DIT QUE LES TRAVAUX ONT ETE VOTES PUISQUE NOUS
AVONS RATE LA 1IERE REUNION ET NOUS AVONS SEULEMENT RECUS DES DEVIS A
ETUDIES POUR UNE NOUVELLE REUNION .
ET LE JOUR DE LA VENTE LE NOTAIRE A CONSIDERE QUE "TRAVAUX
DECIDES"="TRAVAUX VOTES" IL NOUS A DONC RETENU UNE SOMME D ARGENT
POUR LES TRAVAUX ALORS QU IL EST BIEN ECRIT SUR LE COMPROMIS DE VENTE
QUE TOUS LES TRAVAUX VOTES SONT A LA CHARGE DU VENDEUR
EST CE QU ON PEUT RECUPERER CET ARGENT ????

Par **Upsilon**, le **15/04/2008** à **13:25**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Dans une copropriété, que vous ayez pris part au vote ou non, si les travaux sont décidés,
TOUS les copropriétaires devront en supporter les frais.

Dans votre cas, vous serez tenus d'en assumer les frais, et, puisque le vendeur reste chargé
des travaux votés (travaux votés différents de travaux votés PAR VOUS), vous serez tenus
de payer votre part.

Cordialement

Upsilon.